

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 222

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE 4

Après le mot :

« services »

insérer les mots :

« locaux, départementaux ou territoriaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.